

Conseil syndical - Session du 13 février 2020

Jeudi 13 février 2020, à 10 heures 30.
Parlement de Navarre.

Relevé des décisions

Début de séance : 10h49

1 - Ouverture de la séance, par Monsieur le Président du Conseil syndical La Fibre64.

Le Président profite de cette dernière session avant les élections municipales pour remercier les membres pour leur participation et le travail engagé depuis la création du Syndicat.

2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs par Monsieur le Vice-président du Conseil syndical :

- Mme AROSTEGUY (M. BLEUZE),
- M. AURISSET (M. NEXON),
- M. BONNASSIOLLE (M. CASAUBON),
- Mme CARRIQUE (M. BLEUZE),
- M. FAURE (M. PATRIARCHE)
- Mme LIPSOS-SALLENAVE (M. PATRIARCHE).

3- Adoption du PV

Avant de débiter l'ordre du jour, le Président soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

4- Désignation du Secrétaire de séance

M. Anthony BLEUZE assure le secrétariat de séance.

Annonce des sujets à l'ordre du jour :

- Point d'information : M. PATRIARCHE présente aux membres du Conseil syndical les deux nouveaux agents de La Fibre64 arrivés le 1^{er} février, Patrice NICOLAS, chargé d'études et de

projets Réseaux FTTH qui va suivre le volet technique du déploiement et Fabien DEVILLIERS, médiateur numérique qui va intervenir sur l'inclusion numérique.

- Pour avis, 16 projets de délibérations.

5 - Examen du projet de délibération n°1 : Conventions avec les membres du Syndicat Mixte : CD64 et EPCI

Rapporteur : N. PATRIARCHE

L'une des missions du Syndicat Mixte est de déployer des services, outils et ressources utiles aux collectivités membres pour mener à bien la réalisation de leurs politiques publiques.

En 2019, l'offre a démarré avec un socle de prestations de services numériques (marchés publics en ligne, tiers de télétransmission des actes, délégué à la protection des données mutualisé) proposé aux EPCI et une offre spécifique pour le Département (dans les domaines du numérique éducatif et de l'inclusion numérique).

La nouvelle offre de services proposée en 2020 a été enrichie des expérimentations menées en 2019. Elle fait l'objet de conventions qui pourront être reconduites par tacite reconduction.

Il est proposé d'adopter les différents modèles de convention annexés à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à les signer ainsi que leurs éventuels avenants.

Parmi ces modèles, figurent la convention type pour les Communautés de communes, la convention pour l'Agglomération du Pays-basque et la convention avec le Département. La convention avec l'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées n'étant pas encore finalisée, elle sera présentée au prochain Conseil syndical.

Le Président demande s'il y a des questions diverses. Pas de questions, pas d'absentions, ni d'oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Usages et Services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (19/20).*

6- Examen du projet de délibération n°2 : Convention de prestations « solutions numériques » avec le CDG 64

Rapporteur : N. PATRIARCHE

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques est un acteur local important qui agit pour le compte des collectivités membres du Syndicat Mixte. A ce titre, il souhaite bénéficier de l'offre de services numériques du Syndicat comme ce fut le cas l'année passée.

Pour ce faire, il est proposé d'adopter la convention annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à la signer avec le CDG 64.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Usages et Services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (19/20).*

7 - Examen du projet de délibération n°3 : Avenant n°2 DSP

Rapporteur : Jean-Jacques LASSERRE

La réalisation et l'exploitation du réseau Très haut débit des Pyrénées-Atlantiques ont été confiées il y a un an à THD 64 filiale de SFR FTTH.

Le Président évoque les premiers réglages en phase de démarrage qui ont fait l'objet de nombreuses discussions avec SFR et qui ont été exposés lors des précédentes sessions du Conseil syndical. La production est désormais lancée de façon normalisée.

Avant d'ouvrir le débat sur le projet d'avenant qui fait l'objet de la délibération la plus importante, la parole est donnée à M. DAINCIART pour exposer l'état précis du déploiement.

M. DAINCIART précise en préambule que la présentation de son intervention s'est enrichie depuis la commission mixte des derniers points qui restaient en négociation. L'avenant accompagné de ses annexes qui fait l'objet de la présente délibération intègre ces éléments. Le maillage du réseau, selon la situation arrêtée au 31 décembre dernier, est conforme aux prévisions du contrat : 2 Pop (portes de sortie du réseau départemental sur les réseaux nationaux) sont opérationnels à Ustaritz et Serres-Castet, 28 NRO sont posés sur les 29 prévus, le dernier à Lasseube ayant été reporté pour des problèmes de sol. Ils doivent maintenant être raccordés aux différents réseaux (électricité, collecte...) pour devenir totalement opérationnels. 88 points de mutualisation (PM) sont installés. Le contrat en prévoyait 515. Après analyse du terrain, le Délégué en propose 620, des poches plus petites et plus nombreuses. Ces PM doivent maintenant être connectés au réseau de transport pour installer les appareils de couplage qui permettent de réaliser le réseau de distribution.

Il présente la visionneuse en ligne sur le site internet qui permet de suivre l'avancée du chantier, notamment les localisations de prises, les implantations de NRO – SRO, les endroits où se dérouleront les travaux. La démonstration s'effectue à partir de l'exemple de la commune de Siros qui comptera fin mars ses premiers abonnés.

A date, 6 500 prises inscrites au fichier IPE (accessible aux fournisseurs d'accès internet) sont raccordables. Fin mars, le réseau comptera ses premiers abonnés situés sur 16 communes couvrant 4 EPCI : les Communautés d'Agglomération du Pays basque et de Pau-Béarn-Pyrénées, les Communautés de communes des Luys en Béarn et de Nord-Est-Béarn.

Les autres Communautés de communes seront concernées très rapidement car 11 000 prises sont en stock ; elles nécessitent encore quelques opérations pour devenir totalement raccordables.

M. NEXON souhaite savoir si l'addition des prises raccordables et des stocks concerne tous les EPCI.

M. DAINCIART répond que 8 des 10 EPCI sont concernés.

M. NEXON souligne que le déploiement devait s'effectuer de façon équilibrée sur tous les territoires. Il regrette que la Communauté de communes du Béarn des Gaves ne soit pas concernée alors qu'elle dispose d'un accès à internet très faible.

M. DAINCIART reconnaît que cette question a fait l'objet de débat avec le Délégué dans le cadre de l'élaboration de l'avenant. Le Délégué a démarré le déploiement en zone périurbaine autour des deux agglomérations et autour des NRO situés sur des communes à forte densité.

Il ajoute qu'au titre de la programmation 2020, 27 NRO seront installés, dont trois sur le territoire de Béarn des Gaves, à Navarrenx, Salies et Sauveterre. En 2021, le maillage des NRO sera totalement achevé.

Le chantier est maintenant opérationnel après la phase d'ajustement de la sous-traitance. Une forte proportion d'entreprises locales intervient notamment en Béarn et également en rangs 2 et 3 au Pays basque. Après la période de rodage en 2019, le dispositif est en cours d'industrialisation. L'avenant qui est proposé a pour objectif de rattraper le retard de 2019 : 28 000 prises étaient annoncées fin 2019, 6 543 ont été livrées.

Le Président souligne que cet engagement est formalisé dans l'avenant proposé et sera consolidé par des pénalités.

M. DAINCIART expose le nouveau calendrier de déploiement. Le Délégué s'engage à combler les retards des temps de passage en juin 2020. Fin 2020, 100 000 prises doivent être livrées contre 88 000 prévues initialement. Et l'objectif de terminer la construction du réseau est toujours fixé fin juin 2023.

Il ajoute qu'à ce calendrier sont opposables des pénalités qui vont concerner à la fois le volume des prises, leur localisation géographique sur les communes où le débit est faible et la continuité du déploiement.

Il précise que le mode opératoire va changer pour offrir une meilleure lisibilité : le Délégué propose de déployer en continu sur une commune et non plus en fractionné. Ainsi si la commune compte moins de 2 000 lignes raccordables, les travaux devront être achevés en 24 mois. Au-delà de 2 000 lignes (dans 16 communes), il faut compter 36 mois de travaux. Cette mesure permet de peser sur le Délégué en le plaçant sous contrainte.

M. CASSIAU-HAURIE demande si le Délégué va accepter l'avenant et ces pénalités.

M. PATRIARCHE répond que le Délégué est demandeur de cet avenant et que l'exécutif de La Fibre64 a émis le titre de pénalité en décembre. Si le retard est rattrapé en juin, il sera possible de débattre d'une remise de pénalités.

Le Président ajoute qu'au regard des exigences du contrat initial, les relations avec la sous-traitance locale sont normalisées, les engagements relatifs à la clause d'insertion sont respectés et que le retard du déploiement doit être compensé selon le calendrier défini dans le nouvel avenant. L'usage des pénalités a traduit l'exigence du Syndicat vis-à-vis des engagements de SFR.

M. NEXON reconnaît que le retard était prévisible. Il veut croire à la possibilité de rattraper le retard, mais s'interroge sur les modalités du déploiement. Il demande de la vigilance dans le contrôle.

M. DAINCIART répond que le Délégué peut avoir la tentation de poursuivre le déploiement dans les zones denses. Mais il précise que des pénalités sont prévues si la moitié des 100 000 prises ne sont pas effectuées dans les communes identifiées comme prioritaires en 2019-2020.

M. NEXON souhaite des précisions sur le déploiement de 50 000 prises dans les communes jugées prioritaires : seront-elles toutes concernées ? ou seulement certaines ? Il craint que le déploiement ne se fasse en trois mois dans les communes denses et en 24 mois dans les autres.

M. DAINCIART souligne l'importance de la nouvelle pénalité sur la complétude des communes ; ce système de contrainte permet d'orienter le Délégué vers les endroits souhaités par le Syndicat. Il ajoute qu'à terme les prises seront effectuées.

M. NEXON regrette que la précision de 50 % de prises déployées dans chaque commune ne figure pas dans l'avenant.

M. PATRIARCHE ajoute que fin 2020, près de 40 % de l'objectif final en nombre de prises sera atteint.

M. NEXON s'inquiète du déploiement en zone dense, au détriment d'une répartition territoriale équitable.

M. PATRIARCHE indique que l'essaimage sur le territoire est inéluctable, dès lors que le déploiement sera effectué dans les agglomérations.

Le Président demande si la pose des NRO déclenche les travaux.

M. DAINCIART précise que c'est une étape structurante.

M. NEXON souligne qu'à ce jour aucun NRO n'existe sur le territoire de Béarn des Gaves.

M. DAINCIART indique que 3 sont prévus en 2020, à Salies, Sauveterre et Navarrenx.

M. LALANNE témoigne de l'expérience de la ville de Billère aujourd'hui raccordée théoriquement en totalité au réseau de l'agglomération de Pau. Il expose les mécontentements d'usagers qui croyaient être raccordables et qui ne pouvaient pas être raccordés alors que la fibre passait de l'autre côté de la route. Il insiste sur la nécessité d'informer et d'anticiper les problèmes de raccordement effectif avec les fournisseurs d'accès car ce sont des situations complexes à gérer.

M. PATRIARCHE précise que quatre millions de prises ont été déployées en France en 2019. Sur le réseau de l'agglomération paloise, 30 000 prises ont été construites en un an et les 4 opérateurs sont présents. Ils le seront également sur le réseau départemental, des engagements contractuels sont pris par SFR et d'autres opérateurs. Pour finir, ce sont les opérateurs qui achètent des prises au Délégitaire et raccordent. Quand 100 000 prises doivent être construites, il peut y avoir des problèmes « d'embouteillage » car une équipe ne peut assurer plus de 3 à 4 prises par jour. C'est là l'enjeu de former des personnels.

Le Président ajoute que la fibre arrive à la porte de l'habitation. Les particuliers n'auront pas de travaux importants à effectuer. Il souligne le manque de main d'œuvre qui a nécessité de faire appel notamment à des salariés portugais. Mais de futurs collaborateurs devraient sortir rapidement des centres de formation.

M. PRUDHOMME revient sur les propos de M. NEXON. Il indique que les élus se sont engagés auprès des communes selon le calendrier initial. La nouvelle programmation prévoit que des communes prioritaires seront concernées par les travaux en 2020, mais d'autres devront attendre 2022. C'est un message difficile à communiquer.

M. PATRIARCHE rappelle que la règle de la prudence avait été évoquée au moment de la présentation du calendrier.

M. NEXON convient de la nécessité d'être prudent dans la diffusion d'informations. Mais si les élus constatent que les engagements ne sont pas tenus sur les territoires et que la logique de déploiement n'est pas respectée, le risque de remous est probable.

M. CASSIAU-HAURIE insiste sur le délai de 2 ans pour effectuer les travaux sur une commune.

M. PATRIARCHE évoque la situation d'Urrugne qui devait avoir un déploiement sur 4 années. Les travaux seront finalement réalisés en 36 mois maximum selon l'obligation contractuelle. C'est une avancée de l'avenant.

M. DAINCIART appelle à la vigilance et ajoute que l'intérêt des entreprises est de terminer les travaux le plus rapidement possible.

M. PATRIARCHE reprend l'exemple de Billère où la difficulté était d'expliquer que la moitié de la commune était déployée. De plus, même si les habitants sont impatients d'obtenir la fibre, certains ne se raccordent pas lorsqu'ils le peuvent.

M. NEXON ajoute que sur le territoire de Béarn des Gaves, l'attente est forte car le débit est très faible, voire nul.

M. VIGNEAU se montre optimiste. Sur sa commune, 90 % de la population bénéficie d'un débit faible à 512 Ko et les travaux sont différés de 3 mois. Il espère que les habitants de cette commune définie comme prioritaire pourront disposer de la fibre en juillet prochain.

M. PATRIARCHE évoque les premiers abonnés dès la fin mars.

Le Président met l'accent sur le déploiement sur tout le territoire et sur le climat de confiance installé.

M. PATRIARCHE rappelle que les techniciens sont très présents pour contrôler les acteurs et que l'attitude de fermeté reste privilégiée. Pour autant, le déploiement avance et l'objectif d'obtenir 40 % de prises fin 2020 est un gage positif.

M. CASSIAU-HAURIE reconnaît qu'il y a des secteurs plus défavorisés que le territoire de la CCLO qui bénéficie d'un débit suffisant grâce aux montées en débit réalisées. Il ajoute que les entreprises sont en revanche en attente d'améliorations.

Il est proposé d'adopter l'avenant n°2 annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à le signer avec THD 64.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité (17/17).*

8 - Examen du projet de délibération n°4 : Fonds National pour la Société Numérique – Conventions de subvention entre la Caisse des Dépôts et le Syndicat Mixte La Fibre64

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

En mai dernier, le Conseil syndical a délibéré sur la demande de financement du déploiement de la fibre optique et autorisé à l'unanimité le Président à solliciter les co-financements de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Etat a notifié sa décision de financement par courrier du 16 décembre 2019 et a adressé deux conventions pour recouvrer les fonds : l'une concerne les conditions générales de financement, l'autre les conditions spécifiques relatives au volet FTTH.

M. DAINCIART ajoute que c'est la continuité des décisions prises.

Il est proposé d'adopter cette nouvelle délibération, ainsi que les deux conventions annexées et d'autoriser Monsieur le Président à les signer et à procéder à toutes les démarches nécessaires à leur exécution.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

9 - Examen du projet de délibération n°5 : Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre de la compétence L1425.1 du CGCT

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Dans le cadre de la création du Syndicat Mixte, les collectivités membres ont transféré au Syndicat la compétence en matière de communications électroniques. En application du Code Général des Collectivités territoriales, la Communauté de communes Lacq-Orthez met à disposition du Syndicat Mixte les biens meubles et immeubles idoines des opérations de montée en débit, de NRA ZO et des zones d'activités faisant l'objet d'un procès-verbal.

La remise des biens se fait à titre gracieux au 1er janvier 2020. La DSP prévoit dans sa mission 3 que ce réseau soit transféré à THD 64. Les éléments ont été transmis à SFR FTTH afin de réaliser le procès-verbal de remise en affermage. Il sera présenté lors d'un prochain Conseil syndical.

M. DAINCIART ajoute que cette opération a donné lieu à un travail partenarial entre la CCLO et le Syndicat et que le Délégué s'est engagé à reprendre ce réseau au plus tard fin juin.

Le Président remercie la CCLO.

M. CASSIAU-HAURIE se félicite de l'avance prise et espère que cela n'engendrera pas de retard.

Il est proposé d'adopter cette délibération ainsi que le procès-verbal annexé et d'autoriser Monsieur le Président à réaliser tous les actes nécessaires à son exécution.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

10 - Examen du projet de délibération n°6 : Conventions d'hébergement des points hauts du réseau hertzien avec les bailleurs publics

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Après l'adoption en session du 28 novembre dernier du projet de modernisation du réseau radio départemental dans le cadre d'une convention tripartite avec l'ANFR et l'exploitant NomoTech, il convient d'actualiser les conventions d'hébergement des points hauts du réseau dans la mesure où ces derniers accueilleront de nouveaux équipements propres à la migration vers la technologie LTE.

Quatre modèles différents sont présentés. Ils prennent en compte les différences liées à la qualité du bailleur et aux conditions financières des baux. Des travaux sont actuellement menés avec chaque bailleur pour finaliser ces documents afin qu'ils soient à leur tour adoptés par les Conseils municipaux et conseils syndicaux des bailleurs.

Le Président souligne la charge de travail importante que génère cette actualisation des conventions.

M. DAINCIART ajoute que les équipements techniques du réseau Wimax vont être remplacés et que ces modifications vont impacter les loyers car les équipements nécessiteront notamment plus d'électricité.

Mme LARRASET indique que plus de quarante conventions doivent être préparées.

Il est proposé d'adopter la délibération ainsi que les conventions-types annexées, de donner délégation à Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour fixer le montant des loyers et de l'autoriser à signer les conventions ainsi que leurs éventuels avenants.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

11 - Examen du projet de délibération n°7 : Subventions pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Afin de permettre à un certain nombre d'administrés d'accéder à Internet, le Syndicat a élargi son règlement d'intervention au mois de février 2019 : outre le soutien à l'installation des équipements satellitaires, il est désormais possible de bénéficier de subvention pour l'installation d'équipements 4G.

Le Président demande des précisions sur les modalités de transmission des demandes.

M. NEXON répond que les usagers adressent directement au Syndicat leur demande.

M. CASSIAU-HAURIE demande si le montant de l'aide est forfaitaire ou variable selon le prix réel.

M. DAINCIART précise que la subvention est plafonnée à 264 € et que dans 95% des situations, la subvention couvre l'intégralité du coût de l'installation de l'équipement 4G ou satellitaire.

Il est proposé d'octroyer une aide financière à 6 ménages en ayant fait la demande. Le montant global s'élève à 1 312,50 euros.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

12 - Examen du projet de délibération n°8 : Modification du catalogue de service du réseau hertzien

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

En session du 28 novembre dernier, le Conseil syndical a validé le projet de modernisation du réseau hertzien départemental et la signature de la convention tripartite avec l'ANFR et NomoTech.

Le catalogue de service doit désormais être actualisé pour prendre en compte la nouvelle offre d'abonnement LTE-4G qui pourra être proposée aux futurs abonnés éligibles.

Il est proposé d'adopter le nouveau catalogue de service annexé à la présente délibération.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

13 – Examen du projet de délibération n°9 : Comptes de gestion 2019

Rapporteur : N. PATRIARCHE

L'année budgétaire 2019 a pris fin au mois de janvier 2020 avec la journée complémentaire. Son exécution a généré des excédents d'exécution qui sont constatés à l'identique par le comptable public et l'ordonnateur.

Le compte de gestion a repris l'ensemble des écritures comptables de l'année 2019.

Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat à la fin de l'exercice 2019, le Conseil syndical doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire et statuer également sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne le budget principal et le budget annexe.

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion pour le Budget principal et son Budget annexe dressés pour l'exercice 2019 par le Payeur départemental, de donner quitus de sa gestion au Payeur Départemental pour ses comptes et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à les signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité (20/20).*

14- Examen du projet de délibération n°10 : Comptes administratifs 2019

Rapporteur : N. PATRIARCHE

Le Conseil syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2020 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président du Conseil syndical au titre de l'exercice 2019. Cette dernière est en tout point conforme aux Comptes de gestion que le Conseil syndical vient de valider.

M. PATRIARCHE invite le Président à quitter la salle puisqu'il ne peut pas prendre part à cette délibération.

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver les Comptes administratifs 2019 pour le budget principal et son budget annexe.

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des votants (19/20).*

15- Examen du projet de délibération n°11 : Affectation des résultats et adoption du budget principal 2020 et du budget annexe 2020

Rapporteur : N. PATRIARCHE

Les budgets 2020 présentés ont été établis selon les orientations budgétaires approuvées lors de la session du 28 novembre dernier. Ils intègrent en outre les excédents constatés dans les comptes administratifs 2019.

Le budget principal proposé intègre les recettes des fonds usages et insertion alimentés par la DSP THD 64 ainsi que les contributions des membres du Syndicat. Ces recettes permettent de financer les frais et charges de fonctionnement du Syndicat et les nouveaux services et matériels numériques ouverts aux membres réduisant de la sorte les contributions des membres.

M. PATRIARCHE souligne que les fonds Usages et Insertion alimentés par SFR fonctionnent bien. Ainsi le poste de médiateur numérique occupé par M. Devilliers est pris en charge par le fonds Usages.

Le budget annexe Aménagement numérique est alimenté d'une part, par les recettes d'Iris64, de THD 64 et des contributions des membres, d'autre part, par les subventions de l'Etat et avances des membres. Ces ressources permettent de financer le fonctionnement du réseau Wimax ainsi que des études et travaux liés au contrat de la DSP. Notons que le budget est fondé sur le contrat de DSP avant adoption de l'avenant.

Il est proposé au Conseil syndical d'affecter les Résultats du Budget Principal et du Budget annexe Aménagement numérique et leur redéploiement, d'adopter le budget principal 2020 (annexe 1) et le budget annexe Aménagement numérique 2020 (annexe 2) et d'approuver le tableau des emplois modifié (annexe 3).

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité (20/20).*

16- Examen du projet de délibération n°12 : Soutien à l'AFEST : action de formation en situation de travail pour le déploiement de la fibre optique

Rapporteur : A. BLEUZE

Le Conseil syndical avait adopté en session du 11 juillet 2019 un soutien financier, à hauteur de 44 535.92€ sur le fonds Insertion/Formation, à l'action de formation en situation de travail (AFEST) soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Europe et des entreprises de travail temporaire.

Ce dispositif porté par les organismes de formation mobilisés pour favoriser l'accès des demandeurs d'emplois aux métiers de la fibre, CentrePerf et le GRETA, associés à des entreprises sous-traitantes impliquées dans la construction de premier établissement du réseau permet de former 78 personnes sur notre territoire et ainsi d'étoffer la filière fibre optique.

Il est proposé d'ajouter THD 64 à la convention, support de ce financement, signée par Perf et le Président du Syndicat Mixte afin d'optimiser les fonds européens. En effet, cette cosignature permet

de tracer l'origine privée du fonds à hauteur de 44 000 €, ce qui a pour effet d'augmenter la prise en charge du Fonds social européen.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter cette nouvelle version de la convention et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à la signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

17 - Examen du projet de délibération n°13 : Contrat de bail de la Petite Caserne de la Nive

Rapporteur : Anthony BLEUZE

L'équipe bayonnaise du Syndicat Mixte est installée depuis le 1er janvier 2019 à la petite caserne de la Nive, locaux appartenant au Département des Pyrénées-Atlantiques.

La surface louée au Syndicat a été augmentée de 14 m² au 1er janvier 2020, et la distribution des espaces modifiée avec notamment le gain d'une salle de réunion. Le contrat de bail a été modifié pour intégrer ces évolutions.

Le Président souligne que les conditions financières sont les mêmes pour tous les locataires de la Petite Caserne.

Il est proposé d'adopter le nouveau contrat de bail avec le Département et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à le signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

18- Examen du projet de délibération n°14 : Modification du règlement des frais de déplacement et de mission

Rapporteur : A. BLEUZE

Un nouveau texte réglementaire modifie le taux de remboursement forfaitaire des frais de repas, qui évolue de 15,25 € à 17,50 €. Ce montant actualisé de l'indemnité repas a également des répercussions sur les remboursements des repas pris par les agents ayant accès à un restaurant administratif et/ou bénéficiaires de titres restaurant.

Le Conseil syndical étant compétent pour fixer le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais de mission dans la limite du taux maximal, il est proposé d'approuver le règlement modifié des frais de déplacement et de mission pour une application au 1^{er} mars 2020.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

19- Examen du projet de délibération n°15 : Revalorisation de la participation employeur aux titres restaurant

Rapporteur : A. BLEUZE

Le règlement de l'action sociale adopté en session du 19 novembre 2018 prévoit notamment la participation financière du Syndicat Mixte La Fibre64 au titre de l'aide à la restauration. Ainsi, les agents travaillant sur le site de Bayonne n'ayant pas accès à un service de restauration collective bénéficient de titres restaurant. Le Syndicat les finance à hauteur de 60 % et l'agent à hauteur de 40 %.

Il est proposé de revaloriser la valeur faciale du titre restaurant à 6,90 € et d'augmenter la participation employeur à 4,14 € contre 3,66 €. Les remboursements des indemnités repas sont modifiés en conséquence pour les bénéficiaires des titres restaurant en application de la précédente délibération.

Mme LARRASET précise qu'à Pau, les agents mangent au restaurant d'entreprise d'Hélioparc avec lequel le Syndicat a signé une convention. Les agents de Bayonne y déjeunent également lorsqu'ils viennent à Pau. Sinon, ils bénéficient de titres restaurant.

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver le règlement modifié de l'action sociale pour une application au 1^{er} mars 2020.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

20- Examen du projet de délibération n°16 : Règlement des équipements de protection individuelle et vêtements de travail

Rapporteur : A. BLEUZE

Les employeurs sont chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale des agents placés sous leur autorité.

Comme certains agents du Syndicat Mixte La Fibre64 sont amenés à exercer des missions sur des chantiers de déploiement de la fibre ou de modernisation du réseau hertzien, il convient de les équiper, à titre préventif, de protections individuelles et de vêtements de travail. Des dotations leur seront donc attribuées.

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver le règlement des équipements de protection individuelle et vêtements de travail pour une application au 1^{er} mars 2020.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

21- Points divers

M. DEMONTE fait part des sollicitations émises par plusieurs maires sur la date d'arrivée de la fibre dans les communes.

M. DAINCIART souhaite exposer des dispositions de l'avenant qui n'ont pas été évoquées en session. Il précise notamment que le versement des subventions publiques sera ajusté et décalé dans le temps. Cela contribuera à améliorer la trésorerie du Syndicat.

Il ajoute que le Fonds Télécom qui était dédié aux collectivités pour des prestations versées par THD 64 est désormais ouvert au 1^{er} RIP Iris64. Cette avancée devrait satisfaire les responsables informatiques des EPCI pour interconnecter les sites du territoire.

Il signale un erratum dans l'avenant qui sera intégré dans la version finale.

Pour répondre à M. DEMONTE, il expose les outils de communication qui seront déployés dès le lendemain de la séance. Ainsi le serveur d'éligibilité va être mis en ligne sur le site internet. Les cartes statiques seront remplacées par des cartes dynamiques qui traduisent mieux la réalité des chantiers sur le territoire.

Il signale aussi que la commercialisation des premiers abonnés va démarrer en mars et qu'un cycle de réunions publiques débutera après les élections municipales pour informer les usagers qu'ils peuvent s'abonner à la fibre : le 23 mars à Serres-Castet, puis début avril à Ustaritz et Cambo. Elles ne s'adressent pas uniquement aux habitants de ces communes mais aussi à ceux des communes desservies aux alentours. Ces réunions seront organisées au fur et à mesure des déploiements en présence du Délégué et des deux opérateurs SFR et Orange.

En amont, les maires et les élus délégués du Syndicat recevront l'information car ils pourront être sollicités pour identifier des lieux d'accueil. Enfin un flyer a été élaboré à l'attention du public.

M. PRUDHOMME fait observer que le 23 mars, le nouveau maire ne sera pas élu.

M. DAINCIART demande s'il faut décaler les réunions publiques. Mais il souligne que les administrés seront démarchés par les FAI.

M. CARRERE répond que l'important est de faire venir les citoyens.

Mme LAHORE ajoute que les Présidents des EPCI ne seront pas élus non plus mais qu'il vaut mieux tenir les réunions.

Le Président confirme l'organisation des réunions publiques.

22 - Fin de séance : 12h15

Annnonce de la clôture des travaux, par le Président.
